

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 juillet 2024

L'AMF annonce le retrait d'agrément de la société de gestion de portefeuille Wide Asset Management depuis le 8 juillet 2024

Le 30 avril 2024, le Collège de l'AMF a constaté que la société Wide Asset Management ne respectait plus les conditions de son agrément et a donc décidé de prononcer le retrait de son agrément.

Ce retrait d'agrément devait prendre effet à la date à laquelle une autre société de gestion serait désignée gérante des trois organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) gérés par Wide Asset Management ou, à défaut, à la date à laquelle ces OPCVM seraient liquidés. Entre le 30 avril 2024 et le 8 juillet 2024, des opérations de liquidation des OPCVM gérés par la société Wide Asset Management ont été réalisées.

La liquidation des trois OPCVM, Ismo Prudent, Ismo Balanced et Ismo Dynamic, a pris effet le 8 juillet 2024.

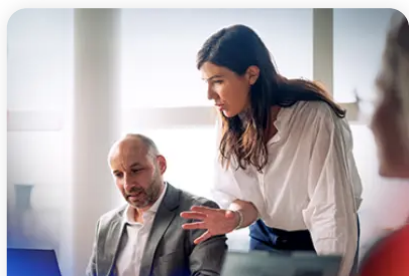
Depuis le 8 juillet 2024, la mission du mandataire désigné par l'AMF, la société PMR Partners représentée par Monsieur Guillaume d'Azémar de Fabrègues, son gérant, a pris fin et la société Wide Asset Management n'agit plus en qualité de société de gestion de portefeuille. La société Wide Asset Management a par ailleurs été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris le 9 juillet 2024.

En savoir plus

L'AMF prononce le retrait d'agrément de la société de gestion de portefeuille Wide
↳ Asset Management

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

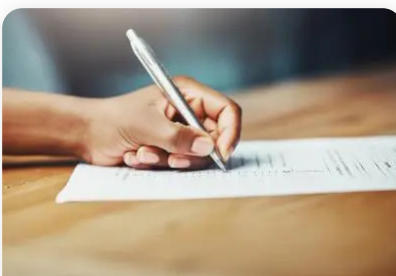


ACTUALITÉ

FONDS MONÉTAIRES

21 mai 2026

L'AMF se conforme aux orientations de l'ESMA sur la mise à jour des paramètres de scénarios de crise, prévue à l'article 28 du règlement sur les fonds monétaires, pour

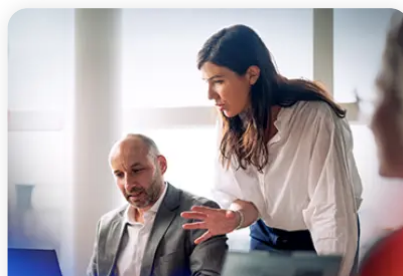


BLOG MÉDIATEUR

GESTION D'ACTIFS

18 mai 2026

Retrait de parts de SCPI : où placer dans le registre chronologique les demandes incomplètes ?



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 mai 2026

Outil de gestion de la liquidité : l'AMF a l'intention d'appliquer les orientations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02